



Ollainville

Décision n°49/2025

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de restructuration du complexe sportif – Place de l’Orangerie – Lot n°1 – Terrassements, revêtements, Terrain de sport, Clôture et VRD, Dépose du city-stade - Avenant n°1.

Le Maire,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 juin 2020 et notamment son alinéa 4 aux termes duquel le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n’entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le marché n°2025-001-1 du 06 juin 2025 attribué à l’entreprise SAS PARC ESPACE, sise à Rambouillet (78120), 5 rue Joseph Cugnot, pour le lot n°1, Terrassements, revêtements, terrain de sport, clôture et VRD, dépose du city-stade pour un montant de 983 340.21 € HT soit 1 180 008.25 € TTC,

Vu le projet d’avenant n°1 portant sur la réalisation d’un diagnostic amiante et HAP des enrobés démolis pour 2 000 € HT et la fourniture et la pose de 50 ml de pré-murette complémentaire pour 8 361.50 € HT, soit un total de 10 361.50 € HT soit 12 433.80 €,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l’avenant n°1 au lot 1, terrassements, revêtements, terrain de sport, clôture et VRD, dépose du city-stade avec l’entreprise SAS PARC ESPACE, sise à Rambouillet (78120), 5 rue Joseph Cugnot, pour un montant total de 10 361.50 € HT soit 12 433.80 €, ce qui porte le montant total du marché à 993 701.71 € HT soit 1 192 442.05 € TTC.

ARTICLE 2 :

Dit que les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d’un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l’Essonne.

Fait à Ollainville, le 19 août 2025,

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

REÇU EN PREFECTURE

le 19/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219104619-20250819-DEC492025-A